

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

80/565

ARRÊTÉ N° 80/565 portant nomination de Madame **DIEMBO Hortense Isabelle Lucienne** dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

D.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la Loi n° 15-62 du 8.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2007/TF du 21.6.1960 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 64-188 du 22.8.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n° 62-180/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-188/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-187/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 8.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;  
(/u le décret n° 66-61/FP.BE du 26.8.1966 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 & 8;  
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-186/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 79-706 du 20.12.1979 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 854/MEN.DOC du 15.3.1980 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée;

D.C.F.

S.G.F.

DECRETE

**ARTICLE 1ER.** - En application des dispositions du décret n° 64-165 du 22.6.1964 susvisé, Mademoiselle DJEMBO Hortense Isabelle Lucienne, née le 9.4.1949 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Structure et Fonction des Protéines obtenu à l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI (France), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au grade de Professeur Certifié de Lycée de 2° échelon Stagiaire, indice 200.

**ARTICLE 2.** - L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

**ARTICLE 3.** - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRASSA-VILLE, LE 16 Décembre 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A - G B A . -

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor T A M B A - T A M B A . -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA . -

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S . -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP, DFP	3
DFP, EST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
S.G.F.	3
MEN	1
SGEN	2
DFAA	2
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGCM/BC	2